



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ENERGY/2002/3
26 juillet 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE
Douzième session, 20 et 21 novembre 2002

INITIATIVES DE LA CEE DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE
(document établi par le secrétariat)

I. INTRODUCTION

1. Le présent document a pour objet de donner un aperçu général des principales initiatives et activités de la CEE dans le domaine de l'énergie. Par souci de commodité, ces initiatives sont réparties en deux grandes catégories: a) activités à l'échelle de la CEE relatives aux normes, politiques, pratiques et aspects connexes intéressant l'énergie; et b) activités de renforcement des capacités et de formation destinées aux pays à économie en transition.

2. Ce document n'est pas exhaustif. Le secrétariat n'a pas cherché à présenter et examiner chacun des éléments du programme de travail sans exception. En outre, il n'a pas tenté de prévoir les modifications du programme de travail qui pourraient découler soit de l'initiative actuelle du Secrétaire général tendant à renforcer l'Organisation des Nations Unies, soit des conclusions du Sommet mondial pour le développement durable qui se tiendra à Johannesburg, du 26 août au 4 septembre 2002. Cette initiative et cette conférence pourraient en effet avoir des répercussions sur la nature et le contenu des activités entreprises au titre du programme de la CEE dans le domaine de l'énergie.

3. En premier lieu, le document fait état des objectifs d'ensemble sur lesquels repose actuellement le programme de travail. En deuxième lieu, les initiatives sont décrites brièvement: d'abord, celles qui concernent les normes, les politiques et les pratiques, puis celles relatives au renforcement des capacités et à la formation qui s'adressent aux pays à économie en transition. Quelques-unes des principales lacunes observées dans le programme de travail sont ensuite répertoriées. L'annexe contient un bref aperçu des mandats des organes intergouvernementaux qui ont été créés pour mettre en œuvre le programme de travail de la CEE dans le domaine de l'énergie.

II. OBJECTIFS D'ENSEMBLE

4. Deux objectifs d'ensemble régissent le programme de travail de la CEE dans le domaine de l'énergie, à savoir: a) la facilitation de la transition vers un mode plus durable de production et de consommation d'énergie; et b) la promotion d'une plus grande intégration des pays de la région de la CEE. Ces deux défis pour l'action de la CEE et les initiatives décrites ci-dessous sont conformes à l'orientation adoptée par le Comité de l'énergie durable, en accord avec le Plan d'action approuvé par la Commission en 1997, et à la déclaration présentée à titre de contribution à la neuvième session de la Commission du développement durable qui avait été élaborée et adoptée par le Comité et les autres partenaires de la société civile en novembre 2000. De la même manière, ces initiatives sont compatibles avec les objectifs de la Déclaration du Millénaire.

5. En avril 1997, la CEE a adopté une déclaration sur le renforcement de la coopération économique en Europe ainsi qu'un programme de réformes concernant les orientations stratégiques et l'ordre de priorité de ses activités futures. En réponse à ces réformes, le programme de travail de la CEE dans le domaine de l'énergie a été reciblé pour faire une plus large place aux aspects suivants: questions relatives à la durabilité de la production, du transport et de l'utilisation d'énergie; élaboration de normes, de systèmes de classification et de directives; harmonisation des politiques et pratiques énergétiques; et assistance technique aux pays en transition.

6. En novembre 2000, le Comité a adopté, à titre de contribution à la neuvième session de la Commission du développement durable, une Déclaration sur le développement énergétique durable dans une perspective régionale intitulée «Un pas en avant sur la voie d'un avenir énergétique durable». Cette contribution réaffirmait les objectifs des pays membres de la CEE en matière de développement énergétique durable, répertoriait les questions clefs auxquelles la région était confrontée en matière d'énergie, définissait dans les grandes lignes les politiques énergétiques qu'il fallait adopter pour relever les défis et proposait un certain nombre d'initiatives que le Comité et ses organes subsidiaires pourraient mettre en œuvre. Certaines de ces initiatives, comme la réforme des tarifs de l'énergie pour un développement énergétique durable et le projet «Corridor bleu» dont il est fait état ci-après, ont été lancées, en partie du moins, en réponse à cet engagement.

7. Par ailleurs, les initiatives décrites ci-après sont pleinement conformes aux dispositions de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies (A/RES/55/2), en particulier à la section I «Valeurs et principes», pour ce qui est des politiques et mesures correspondant aux besoins des pays en transition (par. 5); et des modes de production et de consommation des ressources naturelles qui ne sont pas viables à l'heure actuelle (par. 6); à la section III en ce qui concerne la création d'un climat propice au développement (par. 12); à la section IV s'agissant de la mise en œuvre des principes du développement durable énoncés dans l'Action 21 (par. 22); du soutien à l'application du Protocole de Kyoto et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (par. 23), et à la section VIII pour ce qui est de la coordination avec les autres organisations internationales, le secteur privé et les organisations non gouvernementales en vue de faire le meilleur usage possible des ressources aux fins de la réalisation des buts et des programmes de l'Organisation (par. 30).

8. En améliorant les relations internationales et la coopération économique dans le domaine de l'énergie, ces activités offrent aussi la possibilité d'aider indirectement à promouvoir la démocratie et à renforcer l'état de droit (sect. V, par. 24) ainsi qu'à réduire les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales [sect. I (Valeurs et principes) (par. 6)].

III. NORMES, POLITIQUES ET ASPECTS CONNEXES

A. Classification-cadre internationale des Nations Unies pour les réserves/ressources: combustibles solides et produits minéraux

9. Au cours des six dernières années, une classification-cadre internationale pour les combustibles solides et produits minéraux a été élaborée sous l'égide de la CEE et approuvée par le Conseil économique et social de l'ONU en vue de son application à l'échelle mondiale. Plus de 60 pays membres ou non membres de la CEE et organisations ont participé à son élaboration. Le système de classification a été testé pendant une période d'essai, de 1997 à 2000. Actuellement, les activités sont concentrées sur le suivi de l'application du cadre pour la classification et sur la fourniture d'une assistance aux pays et groupes de pays qui envisagent d'adopter la classification à titre de norme nationale.

10. Au départ, le cadre pour la classification a été mis au point pour encourager les pays en transition à réévaluer leurs gisements de charbon et de produits minéraux en fonction des critères de l'économie de marché et à aligner davantage leurs systèmes de classification sur la terminologie et la pratique des pays occidentaux afin de faciliter leur intégration dans l'économie européenne et dans l'économie mondiale. Ultérieurement, la plupart des principaux pays producteurs de charbon extérieurs à la CEE (Afrique du sud, Australie, Brésil, Chine, Inde, Indonésie, etc.) ont également décidé d'adhérer au cadre pour la classification, de sorte que celui-ci est devenu véritablement mondial.

11. Le cadre pour la classification des réserves/ressources a été publié en sept langues: anglais, français, russe, chinois, espagnol, allemand et portugais. En outre, quelques pays, dont la Hongrie et la Bulgarie, l'ont traduit dans leur propre langue. Des principes directeurs destinés à faciliter l'application de la classification ont également été élaborés et largement diffusés.

12. Étant conçue comme un système global, la Classification-cadre des Nations Unies pour les réserves/ressources permet d'assurer une liaison efficace entre les pays développés, les pays en transition et les pays en développement aux fins de la présentation et de la communication de données internationalement comparables et universellement acceptables sur les réserves/ressources. En bref, le système de codification, qui a été mis au point, permet d'identifier rapidement et sans équivoque les classes de réserves/ressources et simplifie le traitement informatique des données correspondantes. Ces dispositions devraient aider et encourager l'investissement privé et faciliter le financement par l'emprunt de projets dans les pays en transition et les pays en développement.

B. Classification des réserves/ressources de produits énergétiques – pétrole, gaz naturel, charbon et uranium

13. Cette initiative vise à harmoniser la terminologie aux fins de l'évaluation et l'estimation des réserves et ressources pour l'ensemble des principaux produits énergétiques classiques, à

l'échelle mondiale. Elle a été lancée après des consultations détaillées avec de nombreuses organisations internationales et associations professionnelles. Elle a pour objet de faciliter la collecte de données sur les réserves/ressources pour tous les produits énergétiques de manière cohérente, uniforme et comparable tout en répondant aux intérêts tant du secteur public que du secteur privé.

14. L'initiative est placée sous la direction d'un groupe spécial d'experts et mise en œuvre par un certain nombre d'équipes spéciales, dont les membres sont des experts des secteurs du pétrole, du gaz naturel et de l'uranium et représentent les divers groupes d'intérêts qui constituent la communauté de l'énergie. La première réunion du Groupe spécial s'est tenue en juin 2002 à Genève et une deuxième réunion est prévue ultérieurement en 2002.

15. Il s'agit de mettre à profit les résultats de l'initiative antérieure qui a abouti à l'élaboration et l'application de la classification-cadre pour les combustibles solides et les produits minéraux (voir plus haut). Des travaux ont été entrepris en vue d'appliquer le système de codification mis au point pour les combustibles solides et les produits minéraux au pétrole, au gaz naturel et à l'uranium. À cette fin, il convient d'harmoniser les termes et les définitions utilisés pour la classification des réserves/ressources en énergie, et notamment d'élaborer une méthodologie pour l'application des instruments de codification établis pour la CCNU aux produits énergétiques considérés.

C. Réforme des tarifs de l'énergie pour un développement énergétique durable

16. Le Comité de l'énergie durable et le Comité des politiques de l'environnement ont tous deux reconnu l'importance d'une réforme des prix de l'énergie pour faciliter le passage à un avenir énergétique plus viable. À cette fin, ils sont convenus de créer une équipe spéciale intergouvernementale sur l'environnement et l'énergie, chargée d'élaborer, à l'intention des décideurs, des directives portant sur une réforme des prix de l'énergie, l'élimination des subventions et l'internalisation des effets environnementaux externes. Cette équipe spéciale est composée de spécialistes des politiques de l'énergie et de l'environnement ainsi que d'experts issus de l'industrie. En outre, la Commission a fait sienne cette initiative lors de sa cinquante-sixième session en mai 2001.

17. Des travaux sont en cours aux fins d'élaborer, à l'intention des décideurs, des directives pour un relèvement des prix de l'énergie dans les pays en transition, afin qu'ils atteignent des niveaux correspondant à peu près à leur valeur «économique» ou aux tarifs du marché international, parallèlement à l'adoption de mesures tendant à atténuer l'impact de la hausse des prix de l'énergie sur ceux qui sont le moins à même d'y faire face. Dans un même temps, des travaux ont été entrepris afin d'élaborer des directives, à l'intention des pays de la CEE, en vue de la suppression progressive, de manière socialement responsable, des subventions (à la consommation) pour les sources d'énergie nuisant à l'environnement. Ultérieurement, une étude sera menée dans le but d'évaluer les méthodes d'internalisation des effets environnementaux externes par l'utilisation d'instruments fiscaux, y compris l'impôt, ainsi que les mesures destinées à en promouvoir l'usage.

18. Le principal objectif, à ce stade, consiste à élaborer des directives en vue d'augmenter les prix de l'énergie et d'éliminer les subventions (à la consommation) préjudiciables à l'environnement, en temps voulu pour qu'elles puissent être examinées par les bureaux des deux

comités aux fins de les transmettre, pour examen, à la Réunion ministérielle qui se tiendra en mai 2003 à Kiev au titre du processus «Un environnement pour l'Europe». Les tarifs de l'énergie constituent un instrument efficace pour influencer sur les comportements et pourraient donc devenir un outil important pour la promotion du passage à un avenir énergétique plus viable.

D. Une chaîne charbon-énergie plus écologique

19. Les services énergétiques sont et demeureront nécessaires dans les années à venir pour répondre aux besoins des populations et pour assurer le développement économique. Dans les conditions actuelles et prévues du marché, la majeure partie de ces services énergétiques continuera d'être fournie grâce aux combustibles fossiles. Le charbon en particulier restera un combustible important pour la production d'électricité. Par conséquent, il est absolument nécessaire de réduire les effets négatifs sur l'environnement de la chaîne charbon-énergie et de faire en sorte que le charbon soit mieux accepté par le public.

20. Les techniques charbonnières non polluantes offrent l'occasion d'atténuer les incidences sur l'environnement de l'utilisation du charbon à tous les stades du cycle de ce combustible. Pour promouvoir la coopération technique et l'échange d'informations dans ce domaine, des ateliers et séminaires sont organisés régulièrement dans la région de la CEE. En mai 2001, un atelier international sur «l'utilisation propre du charbon – une option fiable pour une énergie durable» a été organisé à Szczyrk (Pologne). Un atelier axé sur «la combustion propre du charbon dans les chaudières de petite et moyenne puissance en Europe centrale et orientale» se tiendra à Brasov (Roumanie) en septembre 2002. Un atelier sur la fixation du carbone aura lieu à Genève le 19 novembre 2002, juste avant la session annuelle du Comité.

21. Pour mettre en lumière les faits nouveaux significatifs influant sur la demande et l'offre de charbon pour la production d'énergie dans la région, un questionnaire d'enquête est distribué chaque année à tous les pays membres de la CEE en vue de recueillir leurs données actuelles et prévisionnelles. Un document sur les perspectives concernant le charbon est ensuite élaboré par le secrétariat sur la base des données communiquées.

22. Le processus économique qui s'est engagé dans les pays en transition a eu des répercussions particulièrement importantes sur les industries charbonnières. De 1990 à 2000, plus d'un million de mineurs ont perdu leur emploi. Pour pouvoir mieux comprendre et traiter cette question socioéconomique complexe, des données sont collectées auprès des pays touchés, de manière périodique, généralement tous les deux ans, sur la production de charbon, le nombre de mines, le nombre de salariés, les niveaux des subventions, l'évolution de la productivité et l'investissement dans ce secteur. Ces données sont ensuite analysées et un rapport de synthèse est établi puis communiqué aux représentants des pouvoirs publics et de l'industrie afin d'en débattre et de procéder à un échange de vues sur la meilleure façon de faire face à ce problème socioéconomique.

23. Le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU est en train de préparer un questionnaire détaillé sur les incidences économiques et sociales de la restructuration de l'industrie charbonnière dans les pays en transition. Il s'agit d'un questionnaire couvrant toute une série d'aspects tels que la main-d'œuvre affectée, la qualification et les compétences, la formation/reconversion, les compléments de revenu, les systèmes d'indemnisation et de pension, l'aide à la recherche d'un emploi, les migrations externes, la politique du logement, l'impact

différencié en fonction du sexe, les processus de planification de la restructuration, la relance de l'activité économique locale, la remise en état des sites miniers et l'appui communautaire et national.

E. L'ouverture et la libéralisation des marchés de l'énergie

24. Ces dernières années, les secteurs énergétiques des pays de la CEE ont connu des changements fondamentaux. L'un de ces changements est la libéralisation et l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie. Cette tendance s'est surtout manifestée en Amérique du Nord, dans les pays nordiques et au Royaume-Uni. Aujourd'hui, une politique allant dans ce sens est menée dans l'Union européenne et est également envisagée sérieusement dans les pays d'Europe centrale et orientale, en particulier ceux qui aspirent à adhérer à l'Union européenne.

25. Pour évaluer les changements fondamentaux découlant de la libéralisation des marchés de l'énergie, en particulier du gaz et de l'électricité, et pour échanger des données d'expérience, un certain nombre d'activités spécifiques ont été entreprises.

26. Dans le cadre du Centre du gaz, deux équipes spéciales travaillent sur divers aspects de cette question. La première examine les ramifications de la Directive communautaire sur le gaz pour les 15 pays membres de l'Union européenne, leurs marchés et industries du gaz ainsi que les répercussions de cette directive pour les pays d'Europe centrale et orientale. Cette équipe spéciale cherche à déterminer comment les pays d'Europe centrale et orientale et leurs industries du gaz peuvent se préparer de façon optimale et profiter de l'expérience acquise en Europe occidentale et en Amérique du Nord.

27. La deuxième équipe spéciale étudie les questions relatives au transport du gaz dans le contexte d'un marché libéralisé pour essayer d'harmoniser autant que possible les règles applicables au transport du gaz en Europe et, par conséquent, d'optimiser l'efficacité du transport et de réduire au minimum les obstacles au commerce transfrontière. Les questions traitées dans ce cadre vont de l'accès aux gazoducs aux considérations techniques en passant par les barèmes et redevances.

28. Les deux équipes spéciales se réunissent depuis 1999, environ deux fois par an, et s'appuient sur des documents établis par le secrétariat et les entreprises membres du Centre du gaz. En outre, la réunion de haut niveau que le Centre du gaz a tenue à Budapest, les 29 et 30 avril 2002, sur l'invitation de MOL, l'entreprise du gaz nationale de la Hongrie, a été consacrée aux questions relatives à l'interopérabilité des réseaux européens du gaz dans un environnement de plus en plus libéralisé.

29. Outre qu'elle est examinée par le Centre du gaz, cette question est périodiquement traitée lors des sessions annuelles du Comité de l'énergie durable et de ses organes subsidiaires. À sa dernière session, le Comité a procédé à un échange de vues sur les incidences de la libéralisation des marchés sur la sécurité énergétique, sur la base d'un document établi par le secrétariat et d'un certain nombre de communications sollicitées émanant de pays et d'organisations internationales. De la même manière, à sa dernière session annuelle, le Groupe spécial d'experts du charbon et de l'énergie thermique a examiné les perspectives qui s'ouvrent au charbon et à l'électricité produite à base de charbon sur les marchés libéralisés de l'énergie, en s'appuyant sur un rapport du secrétariat et des communications nationales.

30. En définitive, le but de ces activités consiste à amener les pays à avoir une conception commune des préalables nécessaires et des changements législatifs, réglementaires et politiques qu'il convient d'entreprendre pour assurer le succès de la libéralisation des marchés de l'énergie. De toute évidence, il ne s'agit pas d'introduire une solution uniforme, en ce sens que tous les pays devraient appliquer le même cadre juridique, réglementaire et politique commun. Néanmoins, on doit tendre vers une certaine convergence des normes, des règles et des pratiques et à un certain degré de transparence et de prévisibilité, pour que la coopération, le commerce et les investissements puissent se développer entre les pays de la CEE dans le contexte d'un marché de l'énergie libéralisé.

F. Sécurité énergétique

31. À bien des égards, la sécurité énergétique est la raison d'être des politiques en matière d'énergie. Par conséquent, la question a été examinée périodiquement par le Comité de l'énergie durable et ses organes subsidiaires sur la base de documents établis par le secrétariat et de communications sollicitées émanant de pays ou d'autres organisations internationales.

32. En 2001, une étude sur l'efficacité et la sécurité énergétiques dans la Communauté d'États indépendants (CEI) a été publiée. L'étude était le résultat d'un effort concerté de la CEE et du Comité exécutif de la Communauté d'États indépendants. Elle avait pour objet d'évaluer le potentiel d'économie d'énergie dans les pays membres de la CEI et d'expliquer comment l'amélioration de l'efficacité énergétique pourrait contribuer à renforcer la sécurité énergétique.

33. Les craintes concernant la sécurité de l'approvisionnement en ressources énergétiques, qui s'étaient estompées dans les années 80 et les années 90, sont de nouveau à l'ordre du jour, pour toute une série de raisons, dont les suivantes: l'accentuation de la dépendance à l'égard des importations d'énergie, l'allongement des itinéraires d'approvisionnement, la difficulté à évaluer pleinement les incidences de la libéralisation des marchés, les risques d'agitation sociale et de lutte ethnique dans un certain nombre de pays producteurs ou pays de transit et les attaques terroristes du 11 septembre à New York et Washington. Le regain d'attention accordé à la sécurité énergétique va vraisemblablement donner une orientation nouvelle au débat et influencer sur les décisions qui seront prises au sujet d'un certain nombre d'aspects épineux de la politique de l'énergie, par exemple l'énergie nucléaire, le charbon et les normes de protection de l'environnement.

34. Par conséquent, une évaluation plus intensive des risques auxquels est exposée la sécurité énergétique et des politiques à suivre pour y faire face s'impose. Dans cet esprit, le Comité de l'énergie durable examinera cette question avec un intérêt et une vigueur renouvelés à sa douzième session annuelle en novembre 2002. En outre, les entreprises membres du Centre du gaz ont créé une équipe spéciale chargée d'évaluer la situation en ce qui concerne le gaz naturel et de proposer des solutions envisageables pour réduire les risques, s'il y a lieu.

G. Le Corridor bleu

35. L'augmentation rapide du nombre de véhicules, en particulier pour le transport de marchandises, s'est traduite par des niveaux élevés de pollution atmosphérique. L'un des moyens possibles d'atténuer le problème pourrait consister à développer les infrastructures et couloirs de

transport destinés aux véhicules qui utilisent le gaz plutôt que des carburants dérivés du pétrole, pour le transport transfrontière des marchandises.

36. Le Comité de l'énergie durable, y compris le Groupe de travail du gaz et le Comité des transports intérieurs, ont décidé de créer une équipe spéciale composée de représentants du secteur du gaz et du secteur des transports, en vue d'évaluer la viabilité économique et technique du projet et de formuler une stratégie pour sa mise en application. En outre, la Commission, à sa cinquante-sixième session, tenue en mai 2001, a prié le Comité de l'énergie durable et le Comité des transports intérieurs d'examiner ce projet et de lui rendre compte des résultats de leur examen. La première réunion de l'Équipe spéciale s'est tenue à Varsovie, les 27 et 28 juin 2002, une deuxième réunion étant programmée à l'automne 2002.

37. Le remplacement de l'essence ou du carburant diesel par des carburants gazeux à indice d'octane et à rendement énergétique élevés pourrait réduire sensiblement les émissions toxiques, comme celles de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone, d'oxydes d'azote, etc. Aujourd'hui, le monde compte environ 1,5 million de véhicules fonctionnant au gaz naturel et plus de 3 500 stations-service fournissant ce type de carburant. La plupart des pays européens ont une certaine expérience des véhicules fonctionnant au gaz naturel et de nouveaux marchés pour ce genre de véhicules sont en train de se développer. La Commission européenne a adopté récemment une initiative politique en matière de transports tendant à remplacer 10 % de la quantité de carburant diesel/d'essence consommée dans le secteur des transports par le gaz naturel d'ici à 2020.

H. Études régionales dans le domaine du gaz naturel

38. En 1999, le Groupe de travail du gaz a achevé la rédaction d'un rapport de 300 pages intitulé «Étude sur le stockage souterrain du gaz en Europe et en Asie centrale» qui avait pour objet de passer en revue les besoins actuels et futurs (jusqu'en 2020) en matière de stockage souterrain du gaz dans les pays d'Europe et d'Asie centrale. Un Groupe spécial d'experts a été constitué pour mener à bien cette étude (environ 50 experts représentant des entreprises et des organisations ont été associés à sa préparation). Le Groupe s'est réuni périodiquement dans différents endroits sur une période de trois ans.

39. Le rapport traite de toute une gamme de questions relatives au stockage souterrain du gaz, telles que l'état actuel des stocks, les technologies nouvelles et émergentes, les projets nouveaux et existants de stockage souterrain du gaz, le cadre réglementaire, le coût du stockage aux États-Unis et en Europe et l'évolution future du marché du gaz. Les auteurs se sont également efforcés de répertorier les installations de stockage qui assurent dès aujourd'hui des services transfrontaliers en vertu de contrats internationaux ou qui assureront de tels services à l'avenir.

40. Le stockage est en train de devenir une composante essentielle de la chaîne du gaz; les stocks de gaz représentent une réserve stratégique, offrent une plus grande flexibilité et une sécurité d'approvisionnement accrue et constituent un moyen d'équilibrer une consommation irrégulière caractérisée par des pointes quotidiennes et une consommation maximale saisonnière. La croissance de la capacité de stockage souterrain du gaz est encouragée par la restructuration et la libéralisation permanentes des industries et des marchés du gaz, le développement des marchés au comptant et l'apparition de nouveaux participants. Par conséquent, le Groupe de

travail du gaz envisage de suivre, de manière continue, l'évolution dans ce domaine et d'actualiser l'étude selon les besoins.

41. En plus de l'étude sur le stockage souterrain du gaz, le Groupe de travail du gaz s'occupe actuellement de mettre à jour une Carte internationale des gisements de gaz naturel en Europe qui a été actualisée pour la dernière fois en 1984 et fait état des principaux gisements de gaz et bassins géologiques comprenant de tels gisements en Europe. Étant donné que les nouvelles technologies modernes offrent les moyens de mieux visualiser et analyser les données, cette nouvelle édition sera produite sur CD-ROM. On pourra ainsi imprimer les feuillets et les notes explicatives correspondant à certaines régions. Pour fournir des informations offrant un intérêt non seulement géologique mais aussi économique, la carte des gisements de gaz sera combinée avec les cartes existantes des lignes de transport international du gaz et des installations de stockage souterrain du gaz.

IV. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AU PROFIT DES PAYS EN TRANSITION

A. Projet «Efficacité énergétique 21»

42. Le projet «Efficacité énergétique 21» (EE 21) est une initiative de portée régionale destinée à développer le commerce et la coopération ayant trait aux techniques et méthodes de gestion à haut rendement énergétique et écologiquement rationnelles afin de combler l'écart existant, sur le plan de l'efficacité énergétique, entre la pratique actuelle et les meilleures technologies disponibles, ainsi qu'entre les pays de la CEE, en particulier les pays développés à économie de marché et les pays en transition. Il a succédé au projet «Efficacité énergétique 2000» (EE 2000) qui avait été lancé en 1991.

43. Les objectifs du programme triennal actuel (2000-2003) sont les suivants: développer la diffusion et l'échange d'informations et de données d'analyse et d'expérience sur les techniques utilisant efficacement l'énergie et écologiquement rationnelles; améliorer la mise en place de réseaux d'institutions, d'organisations et de personnes travaillant dans le secteur de l'efficacité énergétique; assurer le développement de la capacité institutionnelle et la formation dans le domaine de la planification commerciale, de l'ingénierie financière et de l'élaboration des projets; promouvoir la mise en œuvre d'une législation sur l'efficacité énergétique; et identifier des projets d'investissement dans ce domaine ainsi que des sources de financement potentielles.

44. Les ressources extrabudgétaires qui servent à financer ce projet proviennent de sources diverses, en particulier des gouvernements, d'organismes de développement et d'organismes des Nations Unies comme le Fonds mondial pour l'environnement (FME). Au cours des 10 dernières années, les contributions versées en espèces au Fonds d'affectation spéciale se sont élevées à 200 000 dollars des États-Unis environ par an. Par ailleurs, des contributions financières et «en nature» considérables sont directement fournies à l'appui de certaines activités du projet. Par exemple, la Commission de l'Union européenne a versé environ 400 000 euros pour financer un projet commun sur l'étiquetage efficace du point de vue énergétique et les normes correspondantes dans plusieurs pays en transition, sous les auspices du projet EE 2000 et du programme SAVE de l'Union européenne. Cette étude a été publiée sous forme d'ouvrage électronique par l'ONU, sur un CD-ROM contenant 500 pages de texte et d'illustrations graphiques.

45. Un Comité directeur composé de représentants des ministères et institutions participant au projet au niveau national, d'organisations internationales et des organismes donateurs définit les orientations du projet EE 21 et en surveille l'exécution. Le Comité directeur détermine les activités, les résultats, les méthodes de travail, les modalités de participation, le budget, le calendrier des manifestations et celui du projet et se charge d'obtenir la coopération des autres parties intéressées. En outre, le Comité directeur donne des directives générales et assume une fonction de surveillance dans le cadre d'autres activités opérationnelles de la Division de l'énergie durable ayant trait à l'efficacité énergétique, notamment le projet Fondation des Nations Unies/Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux sur les investissements dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques, qui est décrit ci-après.

B. Projet sur les investissements dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques (Fondation des Nations Unies/Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux)

46. En 1999, la Fondation des Nations Unies a approuvé l'allocation d'un montant de 2 millions de dollars des États-Unis pour un projet sur l'efficacité énergétique tendant à atténuer les changements climatiques dans le cadre du projet EE 2000, le prédécesseur du projet EE 21. Le but de ce financement consistait à soutenir les activités favorisant l'émergence d'une économie de marché dans les pays en transition, dans le but de créer un climat plus propice aux investissements axés sur l'efficacité énergétique pour que ceux-ci puissent s'effectuer dans une économie de marché, c'est-à-dire en fonction des critères d'une telle économie. Il visait également à encourager les autorités locales et régionales à participer à la réalisation des objectifs énoncés dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et dans les accords de la CEE-ONU relatifs à l'environnement.

47. Le projet s'adresse à cinq pays d'Europe orientale et de la CEI, à savoir le Bélarus, la Bulgarie, la Fédération de Russie, le Kazakhstan et l'Ukraine. Il porte tout particulièrement sur trois domaines – l'éclairage municipal, les hôpitaux et le chauffage urbain. Au nombre des activités prévues figurent un développement des compétences et une formation à l'intention d'agents du secteur privé et du secteur public au niveau local en vue de définir, de mettre au point et d'entreprendre des projets d'investissement en matière d'efficacité énergétique; une assistance aux autorités municipales et aux administrations nationales aux fins de la mise en œuvre des réformes économiques, institutionnelles et réglementaires nécessaires pour soutenir des projets d'investissement; et l'élaboration, avec le concours de consultants et de formateurs, de projets d'investissement dans l'efficacité énergétique susceptibles d'intéresser les investisseurs potentiels (banques commerciales, sociétés privées et sociétés de services financiers).

48. La Fondation des Nations Unies, par l'intermédiaire du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, a versé 1 250 000 dollars des États-Unis pour ce projet, tandis que les partenaires qui cofinancent ce projet, notamment les organismes de développement et les entreprises et institutions du secteur privé, ont fourni le solde, à savoir 750 000 dollars des États-Unis. La CEE, en sa qualité d'agent d'exécution, gère et dépense les fonds.

49. Un Groupe spécial d'experts guide l'exécution des activités et s'occupe des questions opérationnelles. La surveillance générale du projet est assurée par le Comité directeur du

projet EE 21. En raison du système de cofinancement, des modalités et mécanismes nouveaux visant à accélérer l'exécution des activités et le déboursement des fonds ont été mis en œuvre. Le projet en est désormais à plus de la moitié de sa phase d'exécution et devrait s'achever d'ici à la fin de 2003.

C. Réseau régional pour l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources en eau (RENEUER)

50. Ce projet est essentiellement destiné aux pays en transition de l'Europe du Sud-Est – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, République de Moldova, Roumanie et Yougoslavie. Son objectif essentiel est de promouvoir des conditions propres à assurer un développement durable dans la région en surmontant les obstacles régionaux et en créant un contexte favorable à la pénétration des technologies de pointe aux fins d'une utilisation efficace des ressources énergétiques locales.

51. Plus précisément, ce projet vise à a) fournir une assistance technique en vue d'améliorer les moyens disponibles aux niveaux municipal et local pour définir, mettre au point et entreprendre des projets financièrement viables aux fins de l'utilisation rationnelle des ressources énergétiques; b) sélectionner des nouvelles zones d'investissement dans l'efficacité énergétique et dresser une liste de projets d'investissement pilotes dans chacun des pays participants; c) mettre en place et gérer une filière de projets financièrement viables; et d) constituer un fonds commun d'informations pour répondre aux besoins en la matière des propriétaires des projets, des concepteurs des projets, des institutions financières, des entreprises et des experts.

52. Les services de secrétariat au titre de ce projet sont assurés par le Centre de l'efficacité énergétique (EnEffect) à Sofia et le Centre régional de l'énergie de la mer Noire à Bucarest. Le Directeur général d'EnEffect, également Vice-Président du Comité directeur du projet EE 21, exerce les fonctions de coordonnateur régional du projet. La CEE, par l'intermédiaire du Comité directeur du projet EE 21 et de la Division de l'énergie durable, est chargée de la coordination générale du projet qui est placé sous l'égide de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI) et du Pacte de stabilité. Un financement est assuré par un certain nombre d'organismes donateurs, principalement par l'Agency for International Development des États-Unis (USAID).

D. Centre du gaz

53. Le Centre du gaz de la CEE-ONU a été lancé en 1994, en tant que programme de coopération technique intitulé «Promotion et développement d'une industrie gazière basée sur le marché dans les économies en transition». Il avait pour mission d'aider les gouvernements et les sociétés gazières d'Europe centrale et orientale dans leurs efforts pour créer des industries gazières plus décentralisées et plus conformes aux lois du marché.

54. À la suite des changements fondamentaux et profonds intervenus sur les marchés du gaz naturel en Europe, le mandat du Centre du gaz a été recentré au fil des années. En 2001, une évaluation prospective des objectifs, des méthodes de travail, du barème des contributions et du programme de travail a été effectuée par les entreprises membres du Centre, avec le concours du personnel, dans le but de le renforcer.

55. Aujourd'hui, outre sa contribution au développement des capacités institutionnelles et à la formation dans les économies en transition (dans le domaine, par exemple, de la restructuration industrielle et de la privatisation), le Centre est devenu un carrefour pour: a) l'échange entre les sociétés gazières, les organismes et les particuliers des États membres de la CEE de savoir-faire, d'informations et de données d'expérience (sur l'ouverture à la concurrence et la libéralisation des marchés du gaz, par exemple); b) la promotion d'un dialogue entre les industries gazières et les pouvoirs publics sur des questions de politique générale (questions d'orientation, aspects juridiques et réglementaires et sécurité énergétique, par exemple); c) l'encouragement de la coopération et la facilitation de l'intégration des industries du gaz naturel en Europe par la promotion des nouveaux investissements et des échanges, grâce à une plus grande convergence entre les normes et les pratiques (concernant par exemple, les prix du transport, la tarification, le financement et les critères d'investissement) ainsi qu'à leur harmonisation.

56. Les orientations stratégiques, le programme de travail et le budget du Centre du gaz sont établis et surveillés par un Conseil d'administration (Executive Board) qui se compose des entités participant à l'activité du Centre. Le Centre met en œuvre son programme de travail par différents moyens tels que équipes spéciales, ateliers, séminaires, conférences, publications, mise au point de sources d'informations et de bases de données, formation ainsi que missions techniques et consultatives.

57. Pour mener à bien son programme de travail, le Centre est exclusivement tributaire de ressources extrabudgétaires. Les principaux organismes de financement sont 25 grandes sociétés gazières, privées et publiques, qui versent des contributions en espèces à son Fonds d'affectation spéciale, se chiffrant en moyenne à environ 400 000 dollars des États-Unis par an. Des contributions supplémentaires sont en outre versées par les sociétés gazières à l'appui d'activités ou de manifestations particulières.

E. Services consultatifs régionaux

58. Le programme de services consultatifs régionaux en matière d'énergie a pour objet d'offrir des conseils et une assistance technique, de nature opérationnelle, aux pays en transition et surtout aux plus désavantagés d'entre eux. Le programme de services consultatifs régionaux a aussi été conçu pour compléter et renforcer les programmes énergétiques ordinaires réguliers et extrabudgétaires.

59. Les formes et les méthodes des activités opérationnelles entreprises varient en fonction des besoins des pays bénéficiaires et des sous-régions, mais comportent inmanquablement plusieurs des éléments suivants: la préparation et la mise en œuvre de programmes spécifiques, axés sur les problèmes et les sous-régions; l'élaboration de propositions de projets aux fins de leur financement par des organisations internationales et des pays donateurs; la mise au point et la préparation d'études techniques avec le concours des pays participants concernant des questions de politique générale et des stratégies énergétiques; une participation à l'élaboration et l'exécution de programmes de développement des capacités et des institutions et de formation; l'organisation d'ateliers, de séminaires et d'autres réunions de groupes; des missions de consultation et de conseil; et des voyages d'études.

60. Un Conseiller régional est préposé aux activités du programme sur l'énergie. Ces deux dernières années, il a participé à l'établissement d'analyses sur la situation de l'énergie, le

potentiel de rentabilité énergétique et les perspectives pour les pays de la CEE; il a prêté son concours à l'élaboration et la préparation de plans et de programmes pour faciliter la mise en œuvre de politiques et de stratégies dans le domaine de l'énergie; il a pris part à la planification et l'exécution de programmes de développement des capacités et des institutions et à des programmes de formation sur la planification des entreprises, l'ingénierie financière, la mise au point de projets et les sources de financement; il a donné des conseils et a participé à des ateliers et à des séminaires sur la restructuration, la remise en état et la modernisation du secteur de l'énergie dans les pays de la CEI; et a contribué à la préparation de propositions de projets en vue de leur financement par le PNUD et le FME.

61. Outre qu'elles sont financées au titre du budget des services consultatifs régionaux (chap. 21), les activités entreprises au titre de ce programme bénéficient d'un financement par des ressources extrabudgétaires fournies notamment au titre du projet «Efficacité énergétique 21», ou par le PNUD, le FME, des pays donateurs et des pays à économie en transition. En raison des effectifs limités du programme de services consultatifs régionaux, les activités doivent encore être axées sur un nombre restreint de pays, en tenant compte des secteurs prioritaires de développement, de l'appui du gouvernement ainsi que du financement extrabudgétaire disponible.

F. Projet relatif à l'utilisation rationnelle et efficace de l'énergie et des ressources en eau en Asie centrale (SPECA)

62. Le projet sur «l'utilisation rationnelle et efficace de l'énergie et des ressources en eau en Asie centrale» est entrepris sous l'égide du Programme spécial pour les économies d'Asie centrale (SPECA). Ce projet a pour objet d'encourager la coopération dans le domaine de l'énergie et des ressources en eau entre les pays d'Asie centrale – Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan. Une utilisation plus rationnelle et efficace de l'énergie et des ressources en eau atténuerait sensiblement les problèmes d'approvisionnement en énergie et en eau et réduirait l'ampleur des problèmes écologiques dans la région.

63. Les principaux objectifs du projet sont les suivants: a) mettre au point des solutions régionales à des problèmes prioritaires communs relatifs à l'énergie et aux ressources en eau; b) promouvoir une coopération économique et technique à l'échelle régionale entre les pays participants et leur intégration dans l'économie mondiale; c) renforcer la capacité institutionnelle des États et de leurs administrations publiques pour la gestion de l'énergie et des ressources en eau; et d) établir une liaison électronique entre les organismes chargés de l'énergie et de l'eau dans la région afin d'intensifier les transferts d'information en ce qui concerne l'aménagement des politiques, le financement et les problèmes de gestion de l'énergie et des ressources en eau. Le projet vise également à aider les États participants à s'acquitter des obligations qui leur incombent aux termes des instruments internationaux relatifs à l'environnement et à l'énergie de la CEE-ONU, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Charte de l'énergie.

64. Le projet est coordonné par un groupe de travail composé de hauts fonctionnaires des républiques d'Asie centrale, qui sont chargés des questions relatives à l'énergie et à l'eau. Le programme de travail est mis à exécution par des groupes d'experts de la région, avec le concours de consultants. Les conseillers régionaux pour l'énergie et pour l'environnement sont responsables, au sein de la CEE, de l'exécution et du suivi de l'avancement de ce projet.

65. Les activités entreprises sont financées au moyen du Compte pour le développement de l'ONU, au titre duquel une somme de 1,75 million de dollars des États-Unis a été allouée pour le projet, avec l'accord de l'Assemblée générale des Nations Unies. La CEE est l'agent d'exécution du projet; elle gère les fonds et s'occupe de leur déboursement. La CESAP participe au projet en qualité d'organisme associé. Plus de la moitié des activités prévues ont déjà été menées à bien et le projet devrait s'achever d'ici la fin de 2003.

G. Développement de l'interconnexion des réseaux électriques des pays de l'Europe du Sud-Est (sous l'égide de la SECI)

66. Le projet a été lancé en décembre 1997 sous l'égide de la SECI. Les pays de la région énumérés ci-après y participent: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Grèce, Roumanie, Slovaquie, Turquie et Yougoslavie. L'ex-République yougoslave de Macédoine, en tant que pays chef de file, a accueilli et présidé la plupart des réunions.

67. Les principaux objectifs de ce projet régional et intrarégional sont les suivants: a) rétablir le raccordement de l'aile sud du réseau électrique européen, en remettant en état les lignes et postes électriques existants en Bosnie-Herzégovine et en Croatie; b) étendre et renforcer les interconnexions entre les pays de la SECI en mettant en place de nouveaux raccordements entre les pays de la région et avec le réseau d'Europe occidentale; et c) faciliter l'ouverture des marchés de l'électricité dans la région en vue de promouvoir le commerce et les échanges d'électricité.

68. Le Groupe des projets, de la SECI, composé de représentants des pays participants et des pays donateurs ainsi que d'organisations et institutions internationales, assure la coordination générale et la surveillance du projet. Pour chaque projet, un Comité directeur, assisté par un groupe de la coordination technique, est chargé de la direction générale et de la gestion des activités. Des groupes de travail accomplissent les tâches spécialisées dans le cadre des projets avec le concours de consultants. Le secrétariat de la CEE se charge de l'appui technique et des services de secrétariat.

69. L'un des cinq sous-projets prioritaires retenus par les pays participants a déjà été mené à bien, en l'occurrence celui qui portait sur les systèmes de téléinformation pour la connexion des centres de répartition des réseaux électriques de la région. Un deuxième sous-projet sur l'interconnexion des systèmes de transport à haute tension dans la région a été entrepris. L'objectif ultime de ce sous-projet consiste à promouvoir le développement d'un marché régional de l'électricité compétitif dans le sud-est de l'Europe et, par conséquent, à encourager une intensification du commerce et des échanges d'électricité. Ces deux sous-projets ont été appuyés financièrement par l'Agency for International Development des États-Unis (USAID).

V. LACUNES DANS LE PROGRAMME

70. On compte actuellement trois lacunes importantes dans le programme de travail dans le domaine de l'énergie. Il ne comprend ni activité concernant le pétrole ni travaux sur les énergies nouvelles et renouvelables, notamment la fixation du carbone, et les technologies d'utilisation des combustibles fossiles à émissions nulles, et il n'inclut qu'un volume très restreint d'activités consacrées à l'électricité.

71. L'absence de programme de travail sur le pétrole constitue une lacune particulièrement importante. Près de 40 % de l'ensemble des besoins mondiaux en énergie et presque 100 % des besoins en énergie des transports routier, par voie navigable et aérien sont couverts par des produits dérivés du pétrole. En outre, le pétrole est la source d'énergie à laquelle sont associés les risques les plus élevés pour la sécurité; les prix du pétrole influent directement ou indirectement sur ceux de la plupart des autres sources d'énergie; et les transports routier, par voie navigable et aérien, qui utilisent un carburant dérivé du pétrole, contribuent pour une large part à la pollution de l'environnement, notamment la pollution atmosphérique.

72. Autrefois, les travaux consacrés au pétrole étaient limités parce qu'ils étaient jugés trop politiquement sensibles, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Par conséquent, il faudrait envisager de mettre au point un programme d'activité se rapportant au pétrole en prêtant tout particulièrement attention à la relation énergie-transport-environnement. L'importance du pétrole pour les marchés de l'énergie, à l'heure actuelle et à l'avenir; les risques en matière de sécurité inhérents à l'approvisionnement en pétrole, aux itinéraires commerciaux empruntés et aux marchés du pétrole; ainsi que la forte interdépendance entre la consommation de pétrole, les transports et la qualité de l'environnement appellent un programme de cette nature.

73. Alors qu'une faible part de l'ensemble des besoins en énergie est couverte par les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, à l'exception de l'énergie hydraulique, ces sources d'énergie occupent néanmoins une place importante sur certains marchés régionaux et locaux. Elles sont aussi plus respectueuses de l'environnement que les ressources énergétiques non renouvelables, telles que les combustibles fossiles, et elles peuvent contribuer dans une large mesure à la réalisation des objectifs en matière de développement durable. À long terme, on aura sans cesse davantage besoin de développer les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, si l'on veut s'acheminer vers un avenir énergétique durable.

74. Les sources d'énergie renouvelables bénéficient d'un appui croissant de la part des pouvoirs publics, lesquels comptent de plus en plus que ces sources d'énergie, associées au développement des économies d'énergie et à une meilleure efficacité énergétique, contribueront à résoudre bon nombre des problèmes écologiques mondiaux. La stratégie de l'Union européenne sur les énergies renouvelables, telle qu'elle est définie dans le cadre du programme ALTENER, recommande de porter de 4 % en 1991 à 8 % en 2005 la part de la demande totale d'énergie couverte par les énergies renouvelables. Tout récemment, le Livre blanc de la Commission européenne sur la stratégie énergétique et le Plan d'action qui l'accompagne ont fixé un nouvel objectif de 12 % à atteindre d'ici 2010. Le Sommet mondial pour le développement durable va sans doute également demander un redoublement des efforts déployés pour mettre en valeur et exploiter les formes d'énergie nouvelles et renouvelables.

75. Dans le passé, le programme de travail dans le domaine de l'énergie comprenait des éléments de programme consacrés aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables, mais dans le cadre des réformes de 1997, la Commission a décidé de les supprimer. Compte tenu, cependant, de l'importance croissante de l'énergie renouvelable (petites installations hydrauliques, biomasse, énergie éolienne et énergie solaire, par exemple) ainsi que de la mise au point de technologies nouvelles qui permettraient d'utiliser des combustibles fossiles pour produire de l'énergie moyennant un taux d'émission très faible ou nul, il faudrait envisager sérieusement de réintroduire certaines activités de cette nature dans le programme de travail de la CEE relatif à l'énergie.

76. De la même manière, suite aux réformes entreprises par la CEE en 1997, le programme de travail sur l'électricité a été sensiblement réduit. Seules les activités relatives à l'interconnexion des réseaux électriques ont été conservées, notamment le projet d'assistance technique concernant les interconnexions des réseaux électriques mené sous l'égide de la SECI.

77. Un «grand courant d'air frais» souffle sur l'ensemble de la région de la CEE. Les gouvernements des pays d'Europe centrale et orientale, de même que ceux d'Asie centrale, s'efforcent de remodeler, restructurer et, dans certains cas, privatiser, leurs industries de l'électricité. En Europe occidentale et en Amérique du Nord, les pouvoirs publics s'emploient vigoureusement à ouvrir et libéraliser leurs marchés de l'électricité.

78. Par ailleurs, bon nombre de pays en transition sont handicapés par des infrastructures vieillissantes, à faible rendement énergétique et dépassées sur le plan technologique. Dans certains cas, les réseaux sont peu fiables, sujets à des pannes et connaissent des pénuries fréquentes. Le commerce et les échanges d'électricité entre les pays membres de la CEI et les pays occidentaux ainsi qu'entre le sud-est de l'Europe et l'Europe occidentale sont entravés par des incompatibilités techniques et autres.

79. Les obstacles au commerce dans le domaine de l'électricité ne sont pas seulement d'ordre technique mais ils découlent aussi de facteurs politiques, et sont liés à des considérations sociopolitiques ainsi qu'à la volonté de garantir l'autosuffisance et la sécurité des approvisionnements. Si la CEE donnait un caractère plus dynamique à son programme dans le domaine de l'électricité, tous les pays de la CEE et, en particulier, les pays d'Europe orientale, en profiteraient.

ANNEXE

Organisation des travaux:
Structure intergouvernementale

Comité de l'énergie durable (Organe subsidiaire principal): contribue à l'harmonisation des politiques et pratiques énergétiques; diffuse des informations, procède à des échanges de vues et de données d'expérience sur les meilleures pratiques; évalue les faits et problèmes nouveaux concernant en particulier la fixation des prix de l'énergie, la sécurité de l'approvisionnement et l'environnement; élabore des normes, des classifications et des directives.

Groupe spécial d'experts du charbon et de l'énergie thermique: procède à des évaluations/analyses ainsi qu'à des échanges de vues et de données d'expérience sur la restructuration de l'industrie, l'adaptation au marché et les aspects environnementaux, y compris les procédés propres d'utilisation du charbon, la fixation du carbone, et l'énergie fossile à émissions nulles; évalue les répercussions économiques et sociales, les données d'expérience internationales et les enseignements découlant de la fermeture de mines et de centrales.

Groupe spécial d'experts sur l'extension de l'interconnexion des réseaux électriques en Europe: évalue et encourage les interconnexions des réseaux électriques, ainsi que le commerce et les échanges d'électricité.

Groupe spécial d'experts chargé de l'harmonisation de la terminologie des réserves ou ressources énergétiques: harmonise la terminologie aux fins de l'évaluation et l'estimation de l'ensemble des principales réserves et ressources énergétiques classiques en appliquant le système de codification mis au point pour les combustibles solides et les produits minéraux.

Équipe spéciale mixte sur l'environnement et l'énergie chargée de la réforme des prix de l'énergie à l'appui du développement énergétique durable: élabore des directives sur les prix de l'énergie et la suppression des subventions (à la consommation).

Groupe de travail du gaz: entreprend des activités relatives aux ressources, aux infrastructures et à l'évolution des marchés dans le secteur du gaz naturel; prépare des études régionales de grande ampleur, comme celle sur le stockage souterrain du gaz.

Groupe spécial d'experts des ressources en gaz naturel: analyse et échange des informations sur les réserves/ressources de gaz naturel et les questions connexes, par exemple les méthodes géologiques/géophysiques de prospection de gaz naturel; prépare une carte internationale numérisée des gisements de gaz naturel en Europe sur CD-Rom.

Groupe spécial d'experts de l'approvisionnement et de l'utilisation du gaz: évalue et échange des informations sur la gestion, les techniques de diagnostic et les progrès technologiques concernant les systèmes de transport du gaz; procède à une évaluation des règles et normes techniques et écologiques applicables aux réseaux de distribution du gaz et appareils au gaz.

Équipe spéciale mixte du Comité des transports intérieurs et du Groupe de travail du gaz sur le projet «Corridor bleu»: évalue la viabilité économique et technique des infrastructures et couloirs de transport pour les véhicules utilisant des combustibles gazeux.

Comité consultatif/Conseil d'administration du Centre du gaz: définit les orientations stratégiques du programme de travail et approuve le budget du Centre du gaz.

Groupe spécial du Centre du gaz sur l'application de la Directive de l'Union européenne relative au gaz: procède à des évaluations et à des échanges de vues et de données d'expérience, notamment avec la Commission de l'Union européenne, en ce qui concerne l'application de la Directive et de la réglementation de l'Union européenne relatives au gaz, et leurs incidences pour les pays d'Europe centrale et orientale.

Équipe spéciale sur le transport et la tarification du gaz (Gate 2010) du Centre du gaz: évalue et recommande des moyens d'harmoniser les règles en matière de transport du gaz en Europe en vue d'optimiser l'efficacité du transport et de réduire au minimum les obstacles au commerce transfrontalier.

Équipe spéciale sur la sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel du Centre du gaz: évalue les risques en matière de sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel et propose des solutions envisageables pour réduire les risques, s'il y a lieu.

Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21»: élabore, guide et supervise les activités du projet qui vise à promouvoir des mesures d'efficacité énergétique, en particulier dans les pays à économie en transition et dans l'intérêt de ces pays; donne des directives générales et assume une fonction de surveillance dans le cadre d'autres activités opérationnelles ayant trait à l'efficacité énergétique, comme le projet Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux/Fondation pour les Nations Unies et le projet RENEUER.

Groupe spécial d'experts des investissements dans l'efficacité énergétique – Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux/Fondation des Nations Unies: oriente l'exécution des activités et traite des questions opérationnelles concernant le «Projet d'investissement dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques» financé par la Fondation des Nations Unies.

Organes intergouvernementaux sous-régionaux, SECI & SPECA:

Groupe de travail du projet «EnergO»: oriente l'exécution du projet sur «l'utilisation rationnelle et efficace de l'énergie et des ressources en eau en Asie centrale» financé par le Compte pour le développement et exécuté sous l'égide du Programme spécial pour les économies d'Asie centrale (SPECA).

Groupe des projets sur l'interconnexion des réseaux électriques des pays de l'Europe du Sud-Est: assure la coordination générale et la surveillance du projet sur l'interconnexion des réseaux électriques dans le sud-est de l'Europe placé sous l'égide de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI) et du Pacte de stabilité.